

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2008-537 DU 29 SEPTEMBRE 2008

Chargeant Monsieur François NOUDEGBESSI, Ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, de la Réforme Foncière et de la Lutte contre l'Erosion Côtière de l'intérim de Madame Juliette BIAO KOUDENOUKPO, Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature pour compter du 15 au 23 septembre 2008

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT.**

- Vu la loi 90-032 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;
- Vu la proclamation le 29 mars 2006, par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu le décret n° 2007-540 du 02 Novembre 2007 portant composition du gouvernement ;

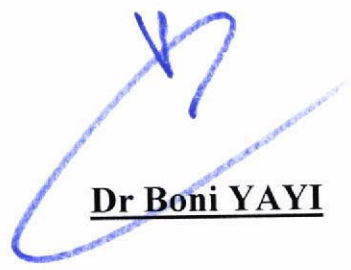
**DECRETE**

Article 1<sup>er</sup> : Pour compter du 15 au 23 Septembre 2008, Monsieur François NOUDEGBESSI, Ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, de la Réforme Foncière et de la Lutte contre l'Erosion Côtière est chargé de l'intérim du Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature, Madame Juliette BIAO KOUDENOUKPO, pendant son absence.

Article 2 : Le présent décret sera publié au journal officiel.

Fait à Cotonou, le 29 septembre 2008

**Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du gouvernement,**

  
**Dr Boni YAYI**

AMPLIATIONS : PR 4 – AN 4 – CS 2 – CC 2 – CES 2 – HAAC 2 – HCJ 2 – SGG 4 – Ministères 26 – J.O. 1